

Des ministres instrumentalisent idéologiquement la langue arabe pour mystifier leur échec

L'instrumentalisation de la langue arabe pour des fins idéologiques est la solution trouvée par deux ministres du gouvernement d'Abdelaziz Djerad pour cacher leur échec et détourner les regards de leur incapacité à gérer les dossiers qui relèvent de leurs compétences.

La premier à recourir à cette "ruse" est le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale M. El Hachemi Djaboub. En effet, le 16 novembre dernier, le ministre envoie une correspondance aux responsables de toutes les administrations et institutions relevant de son département ministériel pour les exhorter de ne plus utiliser la langue française. L'arabe est la seule langue du travail autorisée par le ministre. La correspondance a bénéficié d'une sur-médiatisation par les télévisions et les journaux privés.

Au lieu de proposer des solutions pour réduire le taux de chômage qui continue de grimper et d'essayer de trouver des mécanismes pour titulariser les centaines de milliers de titulaires de contrats de pré-emploi, le ministre préfère surfer sur des questions idéologiques qui ne sont pas de son ressort. Le ministre refuse également d'avancer aucune date pour le retour des recrutements dans le cadre des dispositifs du pré-emploi gelés depuis le 30 décembre 2018. Il n'a, en outre, rien fait pour réduire le déficit de la Caisse nationale des retraites (CNR), qui devrait atteindre cette année, les 7 milliards de dollars.

L'usage obligatoire et unique de la langue arabe est le seul point qui figure dans le bilan de El Hachemi Djaboub qui entame son 6^e mois dans le gouvernement de Djerad.

Le ministre du Commerce M. Kamel Rezig a suivi cette semaine, le modèle de Djaboub. Il a annoncé l'intention de son département ministériel de promulguer une loi interdisant une autre langue que l'arabe dans les panneaux d'affichage des commerces. Une mesure "populiste" qui intervient dans un contexte socioéconomique rendu marqué par la hausse des prix de la plupart des produits alimentaires non subventionnés. Une hausse couplée à la rareté de certains produits alimentaires subventionnés tels le lait de sachet et l'huile de table.